



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(conformément au règlement [CE] n° 1907/2006, tel que  
modifié)

**Sani-Cloth Active**

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE  
LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit	Sani-Cloth Active	
Code produit	XP00188	XP00190
	XP00193	XP00200
	XP00260	XP00263
	XP00264	XP00265
	XP00266	XP00267
	XP00268	XP00269
	XP00270	XP00271
	XP00273	XP00274
	XP00275	XP00276
	XP00278	XP00279
	XP00334	XP00335
	XP00336	
Type commercial	Dispositif médical	
Réf.	40070	

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées	Désinfection des dispositifs médicaux
Utilisations déconseillées	Soins personnels

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur	PDI Ltd Aber Park Flint ROYAUME-UNI CH6 5EX
	Tél. : +44 (0) 1352 736700 Fax : +44 (0) 1352 736701

Personne de contact : [sales@pdi-hc.co.uk](mailto:sales@pdi-hc.co.uk)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

+44 (0) 1352 736700 (09 h 00-17 h 00 heure du Royaume-Uni)

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Non classifié

##### 2.1.2 Renseignements complémentaires

Si ce produit est utilisé conformément aux instructions, il est peu probable qu'il présente des dangers.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Voir la section 16

#### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme une substance chimique PBT ou vPvB.

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Mélanges

**Description du mélange :** Contient de l'amine quaternaire, stabilisée lorsqu'elle est imprégnée sur la lingette. Un mélange est composé d'un agent de surface cationique à faible concentration.

#### 3.2 Composants dangereux :

N° CAS	N° CE	% (p/p)	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1278/2008 (CLP) Ingrédients bruts	Classification conformément à la directive 67/548/CEE
7173-51-5	230-525-2	<0,5	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	.H226 Liquide et vapeur inflammables .H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires .H302 Nocif en cas d'ingestion .H400 Très toxique pour les organismes aquatiques .H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	.Inflammable. .Nocif en cas d'ingestion. .Provoque des brûlures. .Très toxique pour les organismes aquatiques. . Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges.
141-43-5	205-483-3	<0,6	2-Aminoéthanol	.H302 Nocif en cas d'ingestion .H312 Nocif par contact cutané .H332 Nocif par inhalation .H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. .H335 Peut irriter les voies respiratoires. .H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	

## **SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

### **4.1 Description des premiers secours**

#### **Inhalation :**

Transporter la personne exposée à l'extérieur. La maintenir au chaud et au repos. Si la victime ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène par du personnel qualifié.

Consulter un médecin si les effets néfastes sur la santé persistent ou sont graves.

#### **Ingestion :**

Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais administrer quelque chose par voie orale à une personne inconsciente. Si la victime est inconsciente, la placer en position de sécurité et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires dégagées.

#### **Contact avec la peau :**

Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés à l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition supplémentaire. Laver les vêtements avant réutilisation. Nettoyer soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

#### **Contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier la présence éventuelle de lentilles de contact et les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

#### **Signes/symptômes de surexposition**

#### **Inhalation :**

Amener immédiatement la personne à l'air frais. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si la gêne persiste.

#### **Ingestion :**

**NE JAMAIS FAIRE VOMIR UNE PERSONNE INCONSCIENTE, ET NE PAS LUI FAIRE BOIRE DE LIQUIDES !** Rincer soigneusement la bouche. Consulter immédiatement un médecin si la gêne persiste.

#### **Peau :**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### **Yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et ouvrir grand les paupières. Si l'irritation persiste : consulter un médecin et lui apporter ces instructions.

**Voir la SECTION 11 pour de plus amples informations sur les effets sur la santé et les symptômes.**

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements**

#### **particuliers nécessaires Contact avec la peau**

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs et des irritations.

#### **Contact avec les yeux**

Irritant, peut provoquer des rougeurs et des douleurs et entraîner une certaine irritation en cas de contact du liquide avec les yeux.

### **Notes au médecin :**

Pas de traitement spécifique. Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement des intoxications en cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

### **Protection du personnel de premiers secours**

Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit les premiers soins de pratiquer le bouche-à-bouche. Laver soigneusement les vêtements contaminés à l'eau avant de les retirer, ou porter des gants.

## **SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (pour les grandes quantités)**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Appropriés :**

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser de l'eau pulvérisée, du brouillard d'eau ou de la mousse. Utiliser un agent extincteur adapté au type de feu environnant.

**Inappropriés :** s.o.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie ou de chaleur, la pression augmente et le conteneur peut éclater. Les eaux utilisées pour éteindre l'incendie et contaminées par ce produit doivent être confinées et ne peuvent être évacuées dans des voies d'eau, égouts ou évacuations.

#### **Produits de décomposition thermique dangereux**

En cas de combustion, dégage des fumées toxiques ; peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

#### **Précautions particulières à prendre**

##### **par les pompiers**

Isoler rapidement le site en éloignant toutes les personnes se trouvant à proximité de l'incident en cas d'incendie. Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée.

Maintenir l'eau de ruissellement hors des égouts et des sources d'eau. Prendre des mesures pour maîtriser les eaux et empêcher toute accumulation.

#### **Équipement de protection spécial pour les pompiers**

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome avec masque complet opérant en mode de pression positive.

## **SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer les alentours. Empêcher le personnel superflu et non protégé d'y pénétrer. Ne pas toucher le produit contaminé/reversé et ne pas marcher dessus. Assurer une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Faire attention aux sols et aux surfaces glissants.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la dispersion du produit déversé et des eaux de ruissellement et le contact avec le sol, les

cours d'eau, les canalisations et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air). Recueillir et éliminer le produit comme indiqué à la section 13.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Petit déversement :**

Enlever le produit emballé de la zone de déversement. S'il est en bon état, le remettre en stock. Toute élimination doit se faire par l'intermédiaire d'une entreprise agréée pour l'élimination des déchets ou conformément aux réglementations nationales.

#### **Déversement important :**

Enlever les conteneurs de la zone de déversement. Éliminer en faisant appel à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Pour les informations de contact d'urgence, voir la section 1, Protection individuelle, voir la section 8. Voir la section 11 pour plus d'informations sur les dangers pour la santé. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.

Pas de conseil supplémentaire disponible

## **SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Assurer une bonne ventilation. Se laver les mains et les zones contaminées avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit. Les conteneurs vides contiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le conteneur.

### **7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément aux réglementations locales. Stocker dans le conteneur d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart de matériaux incompatibles (voir section 10) et d'aliments et de boissons. Garder le conteneur bien fermé et scellé jusqu'à son utilisation. Les conteneurs qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus à la verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un dispositif de confinement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

### **7.3 Utilisation finale particulière**

L'utilisation identifiée est détaillée à la section 1.2

En cas d'utilisation prolongée ou répétée du produit, porter des gants appropriés (p. ex. en caoutchouc nitrile)

**Protection individuelle :** les éléments de protection spécifiques à utiliser lors de la manipulation d'objets souillés de sang ou de fluides corporels sont des gants, des masques et des lunettes de protection.

## **SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Aucune information disponible.

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Mesures d'hygiène :**

Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. S'assurer de la présence de postes de lavage oculaire et de douches de sécurité à proximité du poste de travail.

S'assurer que la zone est suffisamment ventilée.

**Protection des yeux et du visage (EN 166) :** Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire ; pour une manipulation continue, une protection oculaire doit être portée.

**Protection de la peau et du corps (EN 14605) :** Aucun équipement de protection spécial n'est requis.

**Protection des mains (EN 374) :** Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire ; toutefois, pour une manipulation continue, il convient de porter des gants de protection, il est notamment conseillé de porter des gants adéquats en cas de manipulation prolongée ou répétée (caoutchouc nitrile).

**Protection respiratoire :** Aucune protection requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en dessous de la limite d'exposition indiquée dans les informations sur les valeurs limites d'exposition.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Conseils généraux :** Protection individuelle ; les éléments de protection spécifiques qui doivent être utilisés lors de la manipulation d'objets souillés par du sang ou des liquides corporels sont des gants, des masques et des lunettes de protection.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect État physique</b>	Substrat blanc non tissé comportant une dose de liquide. Liquide
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'application et/ou non déterminé pour le mélange
<b>pH</b>	Liquide extrait 10,9 – 11,2
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Pas d'application et/ou non déterminés pour le mélange
<b>Point d'éclair</b>	Pas d'application et/ou non déterminé pour le mélange
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'application et/ou non déterminé pour le mélange
<b>Inflammabilité</b>	Non inflammable
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'application et/ou non déterminée pour le mélange
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'application et/ou non déterminée pour le mélange
<b>Densité relative</b>	1,00 - 1,01 à 20°C
<b>Solubilité</b>	Hautement soluble et miscible dans l'eau
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'application et/ou non déterminée pour le mélange
<b>Viscosité</b>	Fluide newtonien
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'application et/ou non déterminées pour le mélange
<b>Propriétés comburantes</b>	La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme comburant.

### 9.2 Autres informations

Sans objet.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Aucun risque spécifique de réactivité associé à ce produit.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira.

### 10.4 Conditions à éviter

Éviter toute exposition à des températures élevées.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune matière spécifique ou aucun groupe de matières n'est susceptible de former une réaction pour produire une situation dangereuse.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes, en particulier s'il y a une accélération due aux dangers liés à l'incendie  
. Oxydes de carbone

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations générales :

Si ce produit est utilisé conformément aux instructions, il est peu probable qu'il présente un danger.

#### a) Toxicité

##### aiguë Voie orale

En se basant sur le fait que le produit cause des irritations et des maux de ventre, des vomissements et des diarrhées ; en se basant sur le fait qu'il provoque des problèmes de respiration ; les critères de classification de la toxicité orale peuvent ne pas être remplis.

##### Voie cutanée

Sur la base des données disponibles sur les composants, les critères de classification de la toxicité cutanée aiguë peuvent entraîner des dangers tels que l'irritation. Des expositions répétées peuvent entraîner une irritation grave, critère peut-être rempli.

##### Inhalation

Sur la base des données disponibles sur les composants, il est possible que les critères de classification de la toxicité aiguë par inhalation causant des lésions aux organes par exposition prolongée ou répétée causant le danger ne soient pas remplis.

##### Autres voies d'exposition

Pas de données.

#### (b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles sur les composants, les critères de classification provoquant une irritation cutanée en cas de contact prolongé peuvent être remplis.

#### (c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur la base des données disponibles sur les composants, les critères de classification de l'irritation causée par un contact direct avec les yeux peuvent être remplis.

#### (d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En se basant sur le fait qu'un apport respiratoire cause des problèmes aux organes par exposition prolongée ou répétée, le critère n'est peut-être pas rempli.

**(e) Mutagénicité sur les cellules germinales**

Sur la base des données disponibles sur les composants, les critères de classification de la mutagénicité sur les cellules germinales ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Sur la base des données disponibles sur les composants, les critères de classification de la cancérogénicité ne sont pas remplis.

**(f) Toxicité pour la reproduction**

Sur la base des données disponibles sur les composants, les critères de classification de la toxicité pour la reproduction ne sont pas remplis.

**(g) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Sur la base des données disponibles sur les composants, les critères de classification de la toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une seule exposition ne sont pas remplis.

**(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Sur la base des données disponibles sur les composants, les critères de classification de la toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées ne sont pas remplis.

**(i) Danger par aspiration**

Sur la base des données disponibles sur les composants, les critères de classification pour le danger par aspiration ne sont pas remplis.

**Autres informations**

Pas de données de toxicité applicables. Aucun effet significatif ou danger critique connu.

## **SECTION 12 :       INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.0 Toxicité**

12.1 La bioconcentration dans les organismes aqueux est faible. **Raisonnement** : Non dangereux pour l'environnement **Écologiquement** : Poissons, etc.

La quantité de mélange obtenue à partir de lingettes serait négligeable pour provoquer le moindre danger, sauf si elle est éliminée en grandes quantités dans des rivières, des voies d'eau et l'environnement. **Voir la section 13.**

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Il existe des données sur la dégradabilité des composants de ce produit. L'agent ou les agents de surface contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) au règlement sur les détergents 648/2004 ; il(s) est (sont) facilement biodégradables >70 %.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Informations non disponibles

### **12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB à des niveaux déclarables

### **12.6 Autres effets néfastes**

Aucun connu

## **SECTION 13 :        CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

#### **Informations générales :**

Ne pas déverser dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

#### **Méthodes d'élimination :**

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Des emballages ou des sachets vides peuvent toujours contenir des résidus de produit. Ce produit et son emballage doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et les produits non recyclables en faisant appel à une entreprise d'élimination des déchets agréée. L'élimination de ce produit, de ses solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets ainsi qu'aux exigences des autorités locales régionales.

**Produit** : Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales.

**Emballages contaminés** : Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales.

**Déchets dangereux** : La classification du produit peut répondre aux critères applicables aux déchets non dangereux.

## **SECTION 14 :        INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **Transport terrestre (ADR/ADN/RID) et transport aérien (IATA)**

- 14.1 **Numéro ONU** : Marchandises non dangereuses
- 14.2 **Nom d'expédition des Nations unies** : Marchandises non dangereuses
- 14.3 **Classe(s) de danger pour le transport** : Marchandises non dangereuses
- 14.4 **Groupe d'emballage** : Marchandises non dangereuses
- 14.5 **Dangers pour l'environnement** : Marchandises non dangereuses
- 14.6 **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Marchandises non dangereuses

### **Transport maritime (IMDG/OMI)**

- 14.1 **Numéro ONU** : Marchandises non dangereuses
- 14.2 **Nom d'expédition des Nations unies** : Marchandises non dangereuses
- 14.3 **Classe(s) de danger pour le transport** : Marchandises non dangereuses
- 14.4 **Groupe d'emballage** : Marchandises non dangereuses
- 14.5 **Dangers pour l'environnement** : Marchandises non dangereuses
- 14.6 **Nom d'expédition des Nations unies** : Marchandises non dangereuses
- 14.7 **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC**

Sans objet.

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/Législation particulière(s) à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Environnement

Loi sur la protection de l'environnement de 1990 (et amendements) Réglementations sur les déchets dangereux de 2005 (et amendements)

#### Réglementations/directives de l'UE

Règlement sur les produits biocides (BPR, Règlement [UE] 528/2012)  
 Directive européenne 93/42/CEE (et amendements) concernant les dispositifs médicaux.  
 Règlement (CE) n° 1907/2006 (et amendements) Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques – REACH.  
 Règlement (CE) n° 1272/2008 (et amendements) - Règlements sur la classification, l'étiquetage et l'emballage (s'applique uniquement aux composants) – CLP.  
 Règlements sur les transports routiers ADR.  
 COSHH - Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (Règlement 2002 du Royaume-Uni sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé, tel que modifié).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée sur le principal composant du produit (propanol-2-ol). La plupart des informations contenues dans ce document concernent le composant liquide isopropanol (alcool isopropylique), dont le produit présente très peu d'excédent.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

<b>Pictogrammes</b>	Non requis	
<b>Mention d'avertissement</b>	Non requise	
<b>Mentions de danger</b>	Non requises	
<b>Conseils de prudence  (RECOMMANDÉS)</b>	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
	P302+P305+P306 P352	En cas de contact : laver abondamment à l'eau et au savon.
	P333 +P337+P315	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée/oculaire : consulter immédiatement un médecin.
	P304+P312	En cas d'inhalation : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
	P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales.

#### Autres abréviations

PBT : Persistantes, bioaccumulables et toxiques vPvB : Très persistantes et très bioaccumulables.

**Fiche de données de sécurité établie conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié**

Publiée le

### **Avis aux lecteurs**

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes à notre connaissance, d'après les informations dont nous disposons et en toute bonne foi, à la date de sa publication. Les informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une mise au rebut et une élimination sûrs et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations se rapportent uniquement à la matière spécifique désignée et peuvent ne pas être valables pour cette matière utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans n'importe quel procédé, sauf indication contraire dans le texte.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié)

Super Sani-Cloth Plus

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit Super Sani Cloth Plus

Code produit XP00141 XP00192 XP00307 XP00325 XP00328 XP00329 XP00330

Type de produit Dispositif médical Biocide

Réf. 4191X  
5325

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées Désinfectant pour dispositifs médicaux Désinfectant pour surfaces dures Usage professionnel uniquement

Utilisations déconseillées Utilisation autour de la zone des yeux.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur PDI Ltd  
Aber Park Flint Flintshire CH6 5EX  
Royaume-Uni

Tél. : +44 (0) 1352 736700  
Fax : +44 (0) 1352 736701

Personne de contact : [sales@pdi-hc.co.uk](mailto:sales@pdi-hc.co.uk)

## 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

+44 (0) 1352 736700 (09 h 00-17 h 00 heure du Royaume-Uni)

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification de la substance ou du mélange

H2 : Dangers physiques ; H3 : Dangers pour la santé ;

H4 : Dangers pour l'environnement (s.o.)

#### 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau - EUH066 Liquide inflammable

2 - H225

Provoque une sévère irritation des yeux. 2 - H319

Peut provoquer somnolence ou vertiges - H336, STOT Unique 3 Nocif pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme, cat. 3 - H412

#### 2.1.2 Renseignements complémentaires

Aucun

### 2.2 Éléments d'étiquetage

SYMBOLES		
	IRRITANT	FACILEMENT INFLAMMABLE
Mention d'avertissement	DANGER	
Mentions de danger		
H225	Liquide et vapeur très inflammables	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau	
Conseils de prudence		
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer	
P235	Tenir au frais.	
P302+P350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.	
P305+P351+P338+P313	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.	
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales.	

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme une substance chimique PBT ou vPvB.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Description du mélange : contient deux amines quaternaires, stabilisées lorsqu'elles sont imprégnées sur la lingette.

Mélange de propanol-2-ol et d'agents de surface cationiques doubles.

Composants dangereux :

Propan-2-ol Numéro CAS : 67-63-0	Numéro CE : 200-661-7	70 % Numéro d'enregistrement REACH :
Classification Liquide inflammable 2 – H225 Irritant pour les yeux 2 – H319 Peut provoquer somnolence ou vertiges - H336, STOT Unique 3 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau - EUH066		
Chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium Numéro CAS : 68391-01-5	Numéro CE : 269-919-4	0,1 – 0,4 % Numéro d'enregistrement REACH :
Classification Corr. pour la peau 1B – H314 Tox. aiguë 4 – H302 Aquatique aiguë 1 – H410 (M=10) Aquatique chronique 1 – H410 (M=1)		
Chlorure d'alkyldiméthyléthylbenzylammonium Numéro CAS : 85409-23-0	Numéro CE : 85409-23-0	0,1 – 0,4 % Numéro d'enregistrement REACH :
Classification Corr. pour la peau 1B – H314 Tox. aiguë 4 – H302 Aquatique aiguë 1 – H410 (M=10) Aquatique chronique 1 – H410 (M=1)		

Le texte intégral de toutes les phrases R et de toutes les mentions de danger est repris à la section 16.

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours Généralités :

Étant donné que le produit est constitué de boîtes de matériau applicateur imprégné de petites quantités de liquide et contenu dans des boîtes scellées avec un couvercle, toute exposition dangereuse devrait être limitée.

#### Inhalation :

Transporter la personne exposée à l'extérieur. La maintenir au chaud et au repos. Si la victime ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène par du personnel qualifié.

Consulter un médecin si les effets néfastes sur la santé persistent ou sont graves.

#### Ingestion :

Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais administrer quelque chose par voie orale à une personne inconsciente. Si la victime est inconsciente, la placer en position de sécurité et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires dégagées.

**Contact avec la peau :**

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner rougeur ou irritation. Laver les zones touchées à l'eau et au savon. Si les effets persistent, consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition supplémentaire.

**Contact avec les yeux :**

Laver soigneusement et abondamment les yeux avec de l'eau, en maintenant la paupière ouverte, et continuer pendant 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées – continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Signes/symptômes de surexposition****Inhalation :**

Peu susceptible de se produire, sauf accidentellement, pendant l'utilisation de la lingette, peut provoquer des signes d'inhalation. Consulter un médecin si la gêne persiste.

**Ingestion :**

Voie d'exposition peu probable, mais le cas échéant rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

**Peau :**

Il est conseillé de porter des gants pendant l'utilisation. Toutefois, en cas d'irritation, rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Yeux :**

Laver soigneusement et abondamment les yeux avec de l'eau, en maintenant la paupière ouverte, et continuer pendant 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées – continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Notes au médecin :**

Pas de traitement spécifique. Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement des intoxications en cas de perte de conscience d'un utilisateur suite à l'ingestion ou à l'inhalation. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**Protection du personnel de premiers secours**

Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit les premiers soins de pratiquer le bouche-à-bouche. Laver soigneusement les vêtements contaminés à l'eau avant de les retirer, ou porter des gants.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune recommandation. Si des effets persistent, consulter un médecin.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (pour les grandes quantités)

### 5.1 Moyens d'extinction Appropriés :

Ce produit est inflammable. Utiliser de l'eau pulvérisée, du brouillard d'eau, de la mousse, des produits chimiques secs, du CO<sub>2</sub>.

Utiliser un agent extincteur adapté au type de feu environnant.

Inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau concentré, qui pourrait propager l'incendie.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie ou de chaleur et en présence dans l'air, le mélange ou la substance augmente le feu. Éviter que l'eau s'écoulant des moyens d'extinction ne pénètre dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de décomposition thermique dangereux

En cas de combustion, dégage des fumées toxiques ; peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### 5.33 Conseils aux pompiers

Précautions particulières à prendre par les pompiers

Isoler rapidement le site en éloignant toutes les personnes se trouvant à proximité de l'incident en cas d'incendie. Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée.

Éviter que l'eau s'écoulant des moyens d'extinction ne pénètre dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome avec masque complet opérant en mode de pression positive.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Confiner le produit déversé dans des récipients adaptés à des fins d'examen et de remise en stock éventuelle. À moins que l'emballage ne soit endommagé, aucune protection des yeux/de la peau n'est requise.

Si l'emballage est endommagé et qu'une manipulation continue est nécessaire, il est recommandé de porter une protection oculaire approuvée et des gants/vêtements de protection.

Si l'élimination est nécessaire, les réglementations et directives locales et nationales doivent être respectées. Le produit doit être éliminé comme un déchet dangereux.

Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards.

Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

### 6.2 Précautions environnementales

Éviter tout déversement de produit répandu dans les égouts ou les cours d'eau.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser dans des zones bien ventilées. Éviter de respirer les vapeurs.

Porter des gants de protection lors de l'utilisation des lingettes.

## 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker le produit conformément aux réglementations locales. Stocker dans les emballages d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart de matériaux incompatibles (voir section 10) et d'aliments et de boissons. Garder les boîtes bien fermées et scellées jusqu'à leur utilisation. Les boîtes ouvertes doivent être soigneusement refermées et maintenues droites pour éviter les fuites. Utiliser un dispositif de confinement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Température de stockage : 0 à 25 °C

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la section 1.2.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Composants avec paramètres de contrôle sur le lieu de travail

#### Composant

Propanol-2-ol LEP : Limite d'exposition à long terme (8 h) 400 ppm (999 mg/m<sup>3</sup>)  
Limite d'exposition à court terme (15 min) 500 ppm (1 250 mg/m<sup>3</sup>) LEP = Limite d'exposition professionnelle

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### **Protection des mains**

Il convient d'utiliser une protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Utiliser des gants de protection appropriés. Il est recommandé d'utiliser des gants jetables en butyle ou en nitrile. Un contact prolongé peut assécher la peau et provoquer une irritation.

#### **Protection respiratoire/équipement**

Inutile dans des conditions normales d'utilisation.

#### **Protection des yeux.**

Inutile dans des conditions normales d'utilisation. En cas de risque d'éclaboussure, porter des lunettes de protection.

#### **Mesures d'hygiène**

En cas de contact, ne pas manger, boire ou fumer. Une bonne hygiène personnelle est nécessaire. Se laver les mains et les zones contaminées avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Utiliser une crème appropriée pour éviter le dessèchement de la peau.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Éviter tout rejet dans l'environnement. Les utilisateurs doivent être conscients des considérations environnementales et de leurs obligations en vertu de la loi sur la protection de l'environnement. Vous trouverez de plus amples informations sur les sites Internet du gouvernement (britannique) : [www.dti.gov.uk/access/index/htm](http://www.dti.gov.uk/access/index/htm) et [www.envirowise.gov.uk](http://www.envirowise.gov.uk).

#### **Niveaux dérivés sans effet (DNEL) et concentrations prévisibles sans effet (PNEC)**

**DNEL** Aucune information disponible.

**PNEC** Aucune information disponible.

### Mesures d'hygiène :

Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. S'assurer de la présence de postes de lavage oculaire et de douches de sécurité à proximité du poste de travail.

Protection des yeux et du visage (EN 166) : Aucun équipement de protection spécial n'est requis. Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Aucun équipement de protection spécial n'est requis. Protection des mains (EN 374) : Aucun équipement de protection spécial n'est requis.

Protection respiratoire : Aucune protection requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en dessous de la limite d'exposition indiquée dans les informations sur les valeurs limites d'exposition.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Envisager l'installation d'un dispositif de confinement autour des réservoirs de stockage.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.0 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect État physique Couleur	Substrat blanc non tissé comportant une dose de liquide Liquide transparent incolore fourni comme suit : Liquide adsorbé sur des lingettes adaptées
Odeur	Alcoolique
Seuil olfactif	Pas d'application et/ou non déterminé pour le mélange
pH	Pas d'application et/ou non déterminé pour le mélange
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'application et/ou non déterminés pour le mélange
Point d'éclair	Pas d'application et/ou non déterminé pour le mélange
Taux d'évaporation	Pas d'application et/ou non déterminé pour le mélange
Inflammabilité	Inflammable
Limites d'explosivité Supérieure Inférieure	Pas d'application et/ou non déterminées pour le mélange
Pression de vapeur	Pas d'application et/ou non déterminée pour le mélange
Densité de vapeur	Pas d'application et/ou non déterminée pour le mélange
Densité relative	0,872 - 0,883 à 20°C
Solubilité	Hautement soluble et miscible dans l'eau

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Réagit avec des agents oxydants forts et des acides.

## 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

## 10.4 Conditions à éviter

Éviter toute exposition à la chaleur, aux étincelles, aux flammes nues et à d'autres sources d'ignition.

## 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts et acides.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion peut libérer des oxydes de carbone.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales :

#### a) Toxicité aiguë

##### **Voie orale**

L'ingestion de liquide peut entraîner une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

##### **Voie cutanée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### **Inhalation**

L'inhalation de concentrations importantes de vapeur ou de brouillard peut entraîner une irritation des voies respiratoires, des maux de tête, des vertiges, des nausées et des vomissements.

##### **Autres voies**

Pas de données.

#### b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une grave irritation des yeux.

#### d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Les vapeurs peuvent provoquer de la somnolence ou des vertiges.

## e) Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles sur les composants, les critères de classification de la mutagénicité sur les cellules germinales ne sont pas remplis.

## f) Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles sur les composants, les critères de classification de la cancérogénicité ne sont pas remplis.

## g) Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles sur les composants, les critères de classification de la toxicité pour la reproduction ne sont pas remplis.

## h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Sur la base des données disponibles sur les composants, les critères de classification de la toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une seule exposition ne sont pas remplis.

## i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Sur la base des données disponibles sur les composants, les critères de classification de la toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition répétée ne sont pas remplis.

## j) Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles sur les composants, les critères de classification pour le danger par aspiration ne sont pas remplis.

## Autres informations

Pas de données de toxicité applicables. Aucun effet significatif ou danger critique connu.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## 12.1 Toxicité

Aucun essai direct n'a été effectué sur le produit fini, mais sur la base des composants, aucun effet nocif n'est attendu sur l'environnement.

Les informations suivantes sont basées sur celles obtenues lors de l'essai du principal composant (propanol-2-ol)

**Toxicité**

Toxicité aiguë – Poissons DL50 48 heures > 100 mg/l *Leuciscus idus* (ide mélanote) Toxicité aiguë –  
Invertébrés aquatiques CE50 48 heures > 100 mg/l *Daphnia magna*  
Toxicité aiguë – Plantes aquatiques CE50 72 heures > 100 mg/l *Scenedesmus subspicatus*

La quantité de mélange obtenue à partir de lingettes serait négligeable pour provoquer le moindre danger, sauf si elle est éliminée en grandes quantités dans des rivières, des voies d'eau et l'environnement.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il existe des données sur la dégradabilité de ce produit. L'agent ou les agents de surface contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) au règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents, et est (sont) facilement biodégradable(s) (>90 %).

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le liquide est soluble dans l'eau, mais les quantités de liquide impliquées ne posent aucun problème.

### 12.5 Autres effets néfastes : Aucun connu.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets Informations générales :

Ne pas déverser dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

#### Méthodes d'élimination :

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les récipients ou sachets vides peuvent contenir des résidus de produit. Ce produit et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre. Éliminer l'excédent et les produits non recyclables en faisant appel à une entreprise d'élimination des déchets agréée. L'élimination de ce produit, de ses solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets ainsi qu'aux exigences des autorités locales régionales. Éviter la dispersion du produit déversé et des eaux de ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations et les égouts. L'emballage est recyclable. Laver les récipients à l'eau avant de les jeter.

Produit : Ne pas déverser dans les égouts sanitaires.

Emballages contaminés : Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales.

Déchet dangereux : La classification du produit répond aux critères applicables aux déchets dangereux.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR/ADN/RID) et transport aérien (IATA)

### 14.1 Numéro ONU 3175

14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a. (alcool isopropylique)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Classe 4.1

14.4 Groupe d'emballage II

N.B. Les exemptions liées à la quantité limitée s'appliquent

14.5 Dangers pour l'environnement : Polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Déclaration de matières dangereuses requise pour le transport maritime (IMDG/OMI) et/ou par air (IATA)

14.7 Transport en vrac conformément à : Sans objet.  
l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/Législation particulière(s) à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Environnement

Loi sur la protection de l'environnement de 1990 (et amendements) Réglementations sur les déchets dangereux de 2005 (et amendements)

Réglementations/directives de l'UE

Règlement sur les produits biocides (BPR, Règlement [UE] 528/2012)

Directive européenne 93/42/CEE (et amendements) concernant les dispositifs médicaux.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (et amendements) Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques – REACH.

Règlement (CE) n° 1272/2008 (et amendements) - Règlements sur la classification, l'étiquetage et l'emballage (s'applique uniquement aux composants) – CLP.

Règlements sur les transports routiers ADR.

COSHH - Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (Règlement 2002 du Royaume-Uni sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé, tel que modifié).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée sur le principal composant du produit (propanol-2-ol).

La plupart des informations contenues dans ce document concernent le composant liquide isopropanol (alcool isopropylique), dont le produit présente très peu d'excédent.

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Autres abréviations

PBT : Persistantes, bioaccumulables et toxiques vPvB : Très persistantes et très bioaccumulables.

Fiche de données de sécurité établie conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié

Avis aux lecteurs

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes à notre connaissance, d'après les informations dont nous disposons et en toute bonne foi, à la date de sa publication. Les informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une mise au rebut et une élimination sûrs et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations se rapportent uniquement à la matière spécifique désignée et peuvent ne pas être valables pour cette matière utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans n'importe quel procédé, sauf indication contraire dans le texte.